



PAR COURRIEL

Québec, le 21 juillet 2026

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/26-383

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande formulée en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), visant à obtenir le ou les documents suivants :

- À la suite de la réception de la décision numéro 26-279, nous voulons maintenant connaître les taux de graduation 2 ans après la normale des étudiants dans les 8 cégeps publics anglophones (i.e. Gaspésie Pavillon Section Anglophone, cégep Héritage, cégep Dawson, cégep Vanier, cégep Champlain Saint-Lambert, cégep Champlain Saint-Lawrence et cégep Champlain Lennoxville) en fonction du type d'établissement secondaire que l'étudiant a fréquenté (i.e. École secondaire publique ou privée) de 2015 à 2019.

Vous trouverez ci-annexé un tableau comportant le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEDC et AEC) 2 ans après la durée prévue, des nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, aux trimestres d'automne de 2015 à 2019, pour les collèges demandés et l'ensemble des collèges du réseau public, selon le réseau d'enseignement au secondaire. Toutefois, les résultats présentant moins de 5 étudiants ne sont pas publiés afin d'éviter la réidentification et ce, en application des articles 53, 54, 56 et 59 de la Loi.

Vous trouverez ci-annexé une reproduction des articles de la Loi ainsi mentionnés.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Originale signée

Isabelle Taschereau
IT/JC/mc

p. j. 4

Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC + AEC) 2 ans après la durée prévue, des nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, aux trimestres d'automne de 2015 à 2019, à l'enseignement ordinaire, pour les collèges demandés et l'ensemble des collèges du réseau public, selon le réseau d'enseignement de l'organisme au secondaire

Données pour l'ensemble des collèges du réseau public

Les notes explicatives sont présentées à l'onglet Présentation.
Pour trier les données ou en extraire à l'aide d'un filtre, sélectionnez la zone de travail de la cellule A14 jusqu'à la dernière cellule à l'extrémité droite.

Devez-vous vraiment imprimer ces tableaux? Si vous avez besoin d'effectuer l'impression de certains tableaux, il est recommandé de vérifier le nombre de pages avant de procéder. Pensons à l'environnement!

No Collège	Nom du collège ¹	Réseau d'enseignement de l'organisme au secondaire ²	Cohorte Automne ³	Nouveaux inscrits au collégial ⁴	Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC + AEC) 2 ans après la durée prévue ⁵
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Public	2015	23	52,2
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Public	2016	23	56,5
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Public	2017	29	41,4
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Public	2018	24	45,8
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Public	2019	17	47,1
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Privé	2015	2	n.p.
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Privé	2016	7	42,9
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Privé	2017	2	n.p.
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Privé	2018	3	n.p.
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Privé	2019	5	100,0
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Valeur indéterminée	2015	3	n.p.
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Valeur indéterminée	2016	3	n.p.
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Valeur indéterminée	2017	1	n.p.
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Valeur indéterminée	2018	1	n.p.
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Valeur indéterminée	2019	1	n.p.
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Total	2015	28	50,0
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Total	2016	33	51,5
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Total	2017	32	37,5
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Total	2018	28	50,0
900001	Gaspésie Pavillon (section anglophone)	Total	2019	23	56,5
933000	Collège Dawson	Public	2015	1 691	75,5
933000	Collège Dawson	Public	2016	1 743	75,4
933000	Collège Dawson	Public	2017	1 730	73,8
933000	Collège Dawson	Public	2018	1 765	73,9
933000	Collège Dawson	Public	2019	1 666	71,3
933000	Collège Dawson	Privé	2015	859	83,0
933000	Collège Dawson	Privé	2016	773	84,6
933000	Collège Dawson	Privé	2017	849	85,7
933000	Collège Dawson	Privé	2018	824	80,9
933000	Collège Dawson	Privé	2019	789	83,3
933000	Collège Dawson	Gouvernemental	2019	2	n.p.
933000	Collège Dawson	Valeur indéterminée	2015	96	44,8
933000	Collège Dawson	Valeur indéterminée	2016	100	50,0
933000	Collège Dawson	Valeur indéterminée	2017	91	52,7
933000	Collège Dawson	Valeur indéterminée	2018	100	58,0
933000	Collège Dawson	Valeur indéterminée	2019	110	56,4
933000	Collège Dawson	Total	2015	2 646	76,8
933000	Collège Dawson	Total	2016	2 616	77,2
933000	Collège Dawson	Total	2017	2 670	76,9
933000	Collège Dawson	Total	2018	2 689	75,5
933000	Collège Dawson	Total	2019	2 567	74,3
919001	Collège Héritage	Public	2015	319	47,0
919001	Collège Héritage	Public	2016	319	46,7
919001	Collège Héritage	Public	2017	352	48,0
919001	Collège Héritage	Public	2018	322	51,2
919001	Collège Héritage	Public	2019	372	48,4
919001	Collège Héritage	Privé	2015	40	67,5
919001	Collège Héritage	Privé	2016	32	56,3
919001	Collège Héritage	Privé	2017	47	63,8
919001	Collège Héritage	Privé	2018	38	68,4
919001	Collège Héritage	Privé	2019	48	85,4
919001	Collège Héritage	Valeur indéterminée	2015	24	50,0
919001	Collège Héritage	Valeur indéterminée	2016	32	37,5
919001	Collège Héritage	Valeur indéterminée	2017	35	48,6
919001	Collège Héritage	Valeur indéterminée	2018	65	29,2
919001	Collège Héritage	Valeur indéterminée	2019	42	42,9
919001	Collège Héritage	Total	2015	383	49,3
919001	Collège Héritage	Total	2016	383	46,7
919001	Collège Héritage	Total	2017	434	49,8
919001	Collège Héritage	Total	2018	425	49,4
919001	Collège Héritage	Total	2019	462	51,7
935000	Cégep John Abbott	Public	2015	1 435	71,8
935000	Cégep John Abbott	Public	2016	1 476	75,5
935000	Cégep John Abbott	Public	2017	1 461	76,1
935000	Cégep John Abbott	Public	2018	1 455	73,5
935000	Cégep John Abbott	Public	2019	1 430	72,7

No Collège	Nom du collège ¹	Réseau d'enseignement de l'organisme au secondaire ²	Cohorte Automne ³	Nouveaux inscrits au collégial ⁴	Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC + AEC) 2 ans après la durée prévue ⁵
935000	Cégep John Abbott	Privé	2015	567	85,0
935000	Cégep John Abbott	Privé	2016	553	87,9
935000	Cégep John Abbott	Privé	2017	596	89,4
935000	Cégep John Abbott	Privé	2018	544	85,1
935000	Cégep John Abbott	Privé	2019	567	85,5
935000	Cégep John Abbott	Gouvernemental	2019	1	n.p.
935000	Cégep John Abbott	Valeur indéterminée	2015	60	50,0
935000	Cégep John Abbott	Valeur indéterminée	2016	65	58,5
935000	Cégep John Abbott	Valeur indéterminée	2017	58	56,9
935000	Cégep John Abbott	Valeur indéterminée	2018	54	59,3
935000	Cégep John Abbott	Valeur indéterminée	2019	47	72,3
935000	Cégep John Abbott	Total	2015	2 062	74,8
935000	Cégep John Abbott	Total	2016	2 094	78,2
935000	Cégep John Abbott	Total	2017	2 115	79,3
935000	Cégep John Abbott	Total	2018	2 053	76,2
935000	Cégep John Abbott	Total	2019	2 045	76,2
934000	Vanier College	Public	2015	1 564	70,9
934000	Vanier College	Public	2016	1 460	70,8
934000	Vanier College	Public	2017	1 519	69,5
934000	Vanier College	Public	2018	1 518	72,8
934000	Vanier College	Public	2019	1 537	71,6
934000	Vanier College	Privé	2015	382	83,5
934000	Vanier College	Privé	2016	408	78,4
934000	Vanier College	Privé	2017	393	79,4
934000	Vanier College	Privé	2018	434	80,4
934000	Vanier College	Privé	2019	444	80,2
934000	Vanier College	Gouvernemental	2016	1	n.p.
934000	Vanier College	Gouvernemental	2019	1	n.p.
934000	Vanier College	Valeur indéterminée	2015	76	60,5
934000	Vanier College	Valeur indéterminée	2016	83	61,4
934000	Vanier College	Valeur indéterminée	2017	57	52,6
934000	Vanier College	Valeur indéterminée	2018	54	66,7
934000	Vanier College	Valeur indéterminée	2019	67	58,2
934000	Vanier College	Total	2015	2 022	72,9
934000	Vanier College	Total	2016	1 952	72,0
934000	Vanier College	Total	2017	1 969	70,9
934000	Vanier College	Total	2018	2 006	74,3
934000	Vanier College	Total	2019	2 049	73,0
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Public	2015	312	70,2
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Public	2016	324	69,4
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Public	2017	287	71,4
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Public	2018	315	63,2
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Public	2019	317	57,7
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Privé	2015	145	77,2
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Privé	2016	107	74,8
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Privé	2017	127	79,5
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Privé	2018	125	76,8
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Privé	2019	145	78,6
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Gouvernemental	2018	1	n.p.
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Valeur indéterminée	2015	20	10,0
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Valeur indéterminée	2016	20	50,0
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Valeur indéterminée	2017	19	31,6
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Valeur indéterminée	2018	19	42,1
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Valeur indéterminée	2019	20	35,0
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Total	2015	477	69,8
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Total	2016	451	69,8
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Total	2017	433	72,1
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Total	2018	460	65,9
936001	Cégep Champlain à Lennoxville	Total	2019	482	63,1
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Public	2015	218	70,6
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Public	2016	230	77,8
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Public	2017	255	73,3
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Public	2018	258	72,5
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Public	2019	257	68,1
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Privé	2015	141	85,8
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Privé	2016	161	84,5
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Privé	2017	139	84,9
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Privé	2018	139	87,1
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Privé	2019	172	90,1
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Gouvernemental	2015	1	n.p.
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Gouvernemental	2017	1	n.p.
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Valeur indéterminée	2015	7	42,9
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Valeur indéterminée	2016	5	20,0
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Valeur indéterminée	2017	4	n.p.
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Valeur indéterminée	2018	2	n.p.
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Valeur indéterminée	2019	5	80,0
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Total	2015	367	75,7
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Total	2016	396	79,8
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Total	2017	399	76,7

No Collège	Nom du collège ¹	Réseau d'enseignement de l'organisme au secondaire ²	Cohorte Automne ³	Nouveaux inscrits au collégial ⁴	Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC + AEC) 2 ans après la durée prévue ⁵
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Total	2018	399	77,4
936002	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	Total	2019	434	77,0
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Public	2015	672	76,5
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Public	2016	630	76,2
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Public	2017	675	76,9
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Public	2018	783	71,1
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Public	2019	724	72,1
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Privé	2015	462	88,3
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Privé	2016	433	87,3
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Privé	2017	441	88,0
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Privé	2018	443	86,2
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Privé	2019	461	86,6
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Valeur indéterminée	2015	8	62,5
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Valeur indéterminée	2016	4	n.p.
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Valeur indéterminée	2018	9	77,8
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Valeur indéterminée	2019	5	80,0
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Total	2015	1 142	81,2
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Total	2016	1 067	80,5
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Total	2017	1 116	81,3
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Total	2018	1 235	76,6
936003	Cégep Champlain à Saint-Lambert	Total	2019	1 190	77,7
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Public	2015	36 451	59,7
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Public	2016	35 881	59,9
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Public	2017	36 003	59,7
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Public	2018	35 996	59,2
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Public	2019	36 028	59,4
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Privé	2015	11 938	76,2
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Privé	2016	11 738	75,9
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Privé	2017	11 934	76,1
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Privé	2018	11 568	75,1
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Privé	2019	11 626	74,7
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Gouvernemental	2015	42	16,7
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Gouvernemental	2016	59	22,0
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Gouvernemental	2017	46	17,4
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Gouvernemental	2018	40	12,5
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Gouvernemental	2019	43	14,0
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Valeur indéterminée	2015	2 112	48,9
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Valeur indéterminée	2016	2 033	49,9
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Valeur indéterminée	2017	2 155	50,0
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Valeur indéterminée	2018	2 484	50,2
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Valeur indéterminée	2019	2 581	49,1
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Total	2015	50 543	63,1
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Total	2016	49 711	63,3
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Total	2017	50 138	63,1
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Total	2018	50 088	62,4
Total	Ensemble des collèges du réseau public	Total	2019	50 278	62,4

Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC et AEC) 2 ans après la durée prévue des études des nouveaux inscrits au collégial, aux trimestres d'automne de 2015 à 2019, à l'enseignement ordinaire, pour les collèges demandés et l'ensemble des collèges du réseau public, selon le réseau d'enseignement de l'organisme au secondaire

Données pour l'ensemble du réseau public

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, Direction générale de la planification et de la performance, Direction des statistiques et de l'information de gestion, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2025 (Réf. : D26_383_DAIP_Indic_Dip_DEC_AEC_DP2_NI_Res_Second.xlsx).

« Mise en garde : en raison des risques de réidentification d’individus et d’accès à des renseignements personnels causés par la présence de petits nombres dans les données du présent fichier, celui-ci ne doit pas être partagé ni publié sous quelque forme que ce soit à l’extérieur du réseau collégial ou du ministère de l’Enseignement supérieur. »

Le fichier comprend deux onglets :

- 1. La présentation du contenu du fichier;
- 2. Le taux global d'obtention d'une sanction au collégial deux ans après la durée prévue des études pour les 8 collèges anglophones demandés: Gaspésie Pavillon (section anglophone), Collège Héritage, Collège Dawson, Vanier College, Cégep John Abbott, Cégep Champlain à Lennoxville, Cégep Champlain-Saint-Lawrence et Cégep Champlain à Saint-Lambert ainsi que pour l'ensemble des cégeps du réseau public

Les onglets sont situés en bas, à la gauche de la barre de défilement horizontal. Pour se déplacer d'un onglet à l'autre, il suffit de cliquer sur celui qu'on désire.

Pour obtenir l'information désirée, activez l'utilitaire « Filtre ». Dans un premier temps, vous devez sélectionner toute la zone de données de la feuille, incluant les titres des champs d'information inscrits à la ligne 10. La plage de données s'étend de la cellule A10 jusqu'à la dernière cellule, en bas, à l'extrême droite. Une fois la plage de données identifiée, activez l'utilitaire « Filtre » en sélectionnant la commande « Filtre » du menu « Données ». Des flèches pointant vers le bas apparaissent alors à la droite de chaque titre des champs d'information de la ligne 10. Pour sélectionner une information, par exemple, l'ensemble des nouveaux inscrits sans distinction de sexe, cliquez sur la flèche pointant vers le bas du champ d'information. Une liste apparaît, il suffit alors de sélectionner la valeur désirée (par exemple, Total). Pour voir la totalité des valeurs possibles d'un champ, utilisez la barre de défilement vertical à droite de la liste.

Devez-vous vraiment imprimer ces tableaux? Si vous avez besoin d'effectuer l'impression de certains tableaux, il est recommandé de vérifier le nombre de pages avant de procéder. Pensons à l'environnement!

Les nouveaux inscrits au collégial

Les étudiants retenus dans cette catégorie ont la caractéristique commune d'avoir commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne. La majorité des nouveaux inscrits au collégial étaient au secondaire au cours de l'année scolaire précédente. Par exemple, près de 88 pour cent des nouveaux inscrits au collégial à l’automne 2024, à l’enseignement ordinaire, dans les programmes de DEC avaient obtenu une sanction des études secondaires au cours de l’année scolaire qui précède leur entrée au collégial (2023-2024). Par ailleurs, on notera qu’à partir de l’automne 2004 (date à partir de laquelle les collèges transmettent de l'information permettant d'identifier ces étudiants), sont exclues de la population observée les personnes possédant déjà une qualification qui s’inscrivent au collégial à la demande d’un ordre professionnel afin de satisfaire aux exigences de l’obtention ou du recouvrement du droit d'exercice professionnel au Québec.

Notes des tableaux

- 1 Les données sont présentés selon le **collège**, ainsi que pour l'ensemble des cégeps du réseau public. Les données sont présentées seulement pour le secteur anglophone du cégep de la Gaspésie et des Îles.
 - 2 Il s'agit du réseau **d'enseignement de l'organisme au secondaire**. On retrouve une valeur indéterminée lorsque le dossier de l'étudiant au secondaire est absent.
 - 3 La **cohorte** est désignée par le trimestre d'automne de l'année de la première inscription au collégial.
 - 4 Les résultats obtenus dans un regroupement de moins de 30 **nouveaux inscrits** doivent être utilisés avec prudence puisque le « poids » d'un individu exprimé en pourcentage est relativement plus important dans un petit groupe que dans un grand groupe. Les résultats ne sont pas présentés (« n.p. » signifiant non publiable) quand le nombre d'étudiants est inférieur à 5.
 - 5 Le **taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études**, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC de la formation préuniversitaire** et 5 ans pour ceux de la formation technique***. Pour les cheminements en accueil ou en transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. La mesure indique le taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les étudiants de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. Si un étudiant a obtenu plus d'une sanction des études à une même année-session, on privilégie le diplôme d'études collégiales (DEC) effectivement émis. Un étudiant inscrit dans un programme de double cheminement de la formation préuniversitaire est considéré diplômé dans un même programme s'il a obtenu une sanction dans au moins un des deux programmes de sanction rattachés au programme de sa première inscription.
- ** Malgré le fait que la durée prévue des programmes de doubles cheminements de la formation préuniversitaire est de 3 ans, le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales de ces programmes est calculé après 4 ans comme tous les programmes de DEC de la formation préuniversitaire. Ce type de programmes conduit à l'obtention de deux DEC et les deux dernières positions de leur code de programme sont situées entre 11 et 16.
- *** Malgré le fait que la durée prévue des programmes *Navigation (248B0)* et *Techniques de génie mécanique de marine (248D0)* de la formation technique est de 4 ans, le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales de ces programmes est calculé après 5 ans comme tous les programmes de DEC de la formation technique. Ces programmes ont une année de plus, car les stages en mer sont intégrés dans le cursus de formation et constituent une exigence pour exercer la profession.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.



54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.



56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.



59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

- 1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
- 3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
- 5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).